



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des Examens et Concours

Rectorat Diec 3.03
Bureau des examens
de l'enseignement supérieur et de la VAE

Affaire suivie par :
François PIZARD
Tél : 04 42 91 72 04
Mél : françois.pizard@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence Cedex 1

Aix-en-Provence, le 14 mars 2024

Le recteur de la région académique PACA
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements

Objet : Circulaire académique du BTS TOURISME - Session 2024
Référence : Circulaire nationale d'organisation de l'académie de LYON du 12 janvier 2024.
Annexes 1, 2 et 3 relatives aux calendriers.

I. CALENDRIER ET CENTRES D'EXAMENS :

A. DEROULEMENT DES EPREUVES

Les épreuves se dérouleront selon les recommandations générales mentionnées dans la circulaire nationale d'organisation, aux lieux et dates indiqués sur le calendrier joint.

Les étudiants qui disposent d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport expiré depuis moins de 5 ans peuvent présenter ce titre afin de prouver leur identité lors du passage d'un examen ou d'un concours.

Les centres d'épreuves impriment les listes d'affichage, d'émargement (épreuves écrites, orales et pratiques) et les étiquettes de tables via l'application CYCLADES.

Les candidats seront convoqués par mes soins pour toutes les épreuves.

B. DEROULEMENT DES EPREUVES ECRITES

La surveillance des épreuves écrites est assurée sous la responsabilité du chef d'établissement du centre d'épreuves.

Les retards aux épreuves :

Les modalités relatives aux conditions d'accès et de sortie des salles de composition et dispositions relatives aux fraudes aux examens et concours sont fixées par la circulaire n°2014-0206 du 16 décembre 2014, le BO n°21 du 26 mai 2011.

Usage de la calculatrice :

Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront l'activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées.

Ainsi tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves.

L'utilisation d'un dictionnaire (sans distinction), pendant le temps de préparation de l'épreuve E2 autorisé.

C. DEROULEMENT DES EPREUVES ORALES

A l'issue des épreuves orales et pratiques, les chefs de centre conserveront toutes les grilles d'évaluation classées par ordre alphabétique (nom de naissance), les bordereaux de notation et les listes d'émargement des candidats et des interrogateurs.

II. RECOMMANDATIONS AUX CHEFS DE CENTRE POUR LES EPREUVES ECRITES POUR LA DEMATERIALISATION :

A. CORRECTIONS DEMATERIALISEES DES EPREUVES COMMUNES

INFORMATION :

Toutes les épreuves écrites communes et professionnelles des BTS (sauf exceptions) sont dématérialisées sur le logiciel SANTORIN et numérisées au sein même des centres épreuves.

En conséquence :

- un modèle de copie unique spécifique est utilisé pour ces épreuves: « CCYC ».
- les anciens modèles de copies « EN » ne devront pas être utilisés.
- l'organisation de cette dématérialisation (numérisation/corrections) fera l'objet de consignes spécifiques et de formation dispensées par notre service coordination.
- les copies des épreuves communes seront numérisées le soir même ou le lendemain de l'épreuve dans chaque centre épreuve du mardi 14 mai au vendredi 17 mai 2024, date buttoir.

1. Consignes :

La documentation fonctionnelle et technique relative à l'application Cyclades et au module Santorin est disponible sur l'espace Cyclades des établissements (en particulier dans la rubrique « accès à la documentation établissement » de la page d'accueil Cyclades).

L'ensemble des consignes relatives aux épreuves dématérialisées des services du BAC, BTS et ExaPro vous seront transmises dans un document unique, au mois d'avril prochain.

2. Journées banalisées :

Afin d'assurer au mieux l'organisation de ces corrections, les enseignants désignés pour ces missions de correction bénéficieront, en accord avec le corps d'inspection et la Diec de quatre demi-journées dédiées à la correction entre le 3 juin et le 7 juin 2024 :

- **Concernant les épreuves communes :** le choix des dates des deux journées banalisées sera laissé à l'appréciation du chef d'établissement en collaboration avec l'enseignant convoqué sur la mission de correction.
- **Concernant les épreuves professionnelles :** l'organisation de ce dispositif sera à la charge de chaque établissement.

Le serveur SANTORIN des corrections sera ouvert du mercredi 22 mai au dimanche 09 juin 2024.

3. Calendrier et modalités d'organisation des corrections dématérialisées des épreuves communes :

Épreuves et date	Réunion d'entente académique (concernant les enseignants coordonnateurs)	Dates des corrections	Jours banalisés (2 journées)
Culture économique, juridique et managériale Mardi 14 mai 2024 après-midi	03 juin 2024 – Visio (10h-12h)	Corrections du 3 juin au 5 juin 2024	Période du lundi 3 juin au vendredi 7 juin
Économie - droit* (selon spécialités*) Mardi 14 mai 2024 Après-midi		Corrections du 22 mai au 9 juin 2024	Période du lundi 3 juin au vendredi 7 juin
Mathématiques* Mardi 14 mai 2024 après-midi		Corrections du 22 mai au 9 juin 2024	Période du lundi 3 juin au vendredi 7 juin
Culture générale et expression Mercredi 15 mai 2024 après-midi	31 mai 2024 - Visio (10h-12h)	Corrections du 22 mai au 9 juin 2024	Période du lundi 3 juin au vendredi 7 juin

Management des entreprises Jeudi 16 mai 2024 Après-midi		Corrections du 22 mai au 9 juin 2024	Période du lundi 3 juin au vendredi 7 juin
--	--	---	---

Les établissements n'ayant pas été livrés en copies dématérialisées, merci de vous rapprocher du service papeterie du Rectorat: diec.papeterie@ac-aix-marseille.fr.

III. RECOMMANDATIONS AUX CHEFS DE CENTRE POUR LES ÉPREUVES TOURISME :

A compter de la session 2022, les documents d'organisation de l'examen seront à retirés par les centres sur l'application Cyclades.

A. CORRECTIONS DES ÉPREUVES ÉCRITES

La correction des épreuves écrites est dématérialisée sur SANTORIN pour les épreuves suivantes :

- E.1 : Culture générale et expression
- E.3 : Tourisme et Territoire
- E.5 : Elaboration d'une prestation touristique

La période de correction dématérialisée des épreuves professionnelles sera fixée dans l'arrêté.

B. COMMISSIONS DE CORRECTIONS-D'INTERROGATIONS-JURYS

Il est rappelé qu'en aucune façon un examinateur ne peut interroger ses propres élèves, ni les professionnels leurs stagiaires.

Les convocations des membres du jury seront établies par mes soins. Je rappelle qu'en référence au Décret du 17 décembre 1933 consolidé, les personnels des établissements d'enseignement relevant du Ministère de l'Education Nationale, ont l'obligation de participer aux jurys des examens et concours pour lesquels ils sont qualifiés.

Dans tous les cas, l'enseignant convoqué et se trouvant dans l'impossibilité d'assurer sa mission devra immédiatement en informer son chef d'établissement qui en avertira dans les plus brefs délais, le service des examens.

Les participants à la commission nationale d'harmonisation pour la correction de chaque épreuve seront désignés par l'IA – IPR de l'académie.

C. ÉPREUVES ORALES – CONSTITUTION DES DOSSIERS

Les annexes sont disponibles sur la circulaire nationale d'organisation.

1. Epreuve E4 : Gestion de la relation clientèle touristique (GRCT) - Epreuve ponctuelle

Le dossier support de l'épreuve E4 est constitué de :

- Une fiche de compétence et ses fiches de situation GRCT établies et signées par le candidat fournies **en annexe 6**, précisant pour chacune des onze compétences listées dans le bloc GRCT, le contexte et les modalités d'acquisition de ces compétences au cours de la formation et des périodes d'insertion en milieu professionnel.

- Le (ou) les certificats de stage ou contrat d'alternance ou certificat de travail (**annexe 9 et 10 circulaire nationale**).

2. Epreuve E6 : Gestion de l'information touristique (GIT) - Epreuve ponctuelle

Le dossier de l'épreuve E6 est constitué de :

- 2 fiches descriptives de production, correspondant au programme étudié au cours de la première année (**annexe 13 circulaire nationale**).
- 1 fiche descriptive correspondant à une production multimédia réalisée au cours de la deuxième année de formation (**annexe 13**).
- 1 fiche de compétences GIT, établie et signée par le candidat selon le modèle présenté **en annexe 14**, et qui précise pour chacune des sept compétences listées dans le bloc GIT, le contexte et les modalités d'acquisition de ces compétences au cours de la formation et des périodes d'insertion en milieu professionnel.

D. LIVRETS SCOLAIRES

Le modèle du livret scolaire a été transmis par courriel avec la circulaire nationale d'organisation (Annexe p4 et p5). Chaque établissement de formation devra photocopier en nombre, recto/verso sur papier blanc (cartonné de préférence) ce document.

Les livrets scolaires seront adressés au Lycée Hôtelier de Marseille avant le 05 juin 2024.

E. DEPOT DES DOCUMENTS

Epreuve E6 : Gestion de l'information touristique (GIT). Les documents supports et les dossiers nécessaires à l'épreuve ponctuelle E6 devront être déposés en deux exemplaires **avant le 14 mai au Lycée Hôtelier de Marseille**.

Epreuve E4 : Gestion de la relation clientèle touristique (GRCT). Les documents supports et les dossiers nécessaires à l'épreuve E4, devront être déposés en deux exemplaires **avant le 14 mai au Lycée Hôtelier de Marseille, au Lycée Clovis Hugues d'Aix-en-Provence ou au lycée Giocante de Casabianca de Bastia** selon le centre d'affectation du candidat.

F. NOTATION PAR INTERNET

Les chefs de centre mettront à disposition des coordonnateurs de commissions, des ordinateurs pour la saisie des notes harmonisées des épreuves écrites et orales.

L'accès au registre de notation sera rendu possible par la saisie de l'identifiant et du mot de passe notés sur le côté supérieur droit de chaque bordereau.

Une vérification des notes saisies sera effectuée avant le « verrouillage » des lots.

G. EPREUVES DE CONTROLE

Après délibération du jury, les candidats qui ont obtenu une moyenne générale au moins égale à 8/20 et inférieure à 10/20 et une moyenne aux épreuves du domaine professionnel au moins égal à 10/20 sont autorisés à se présenter aux épreuves de contrôle :

- U1 A- Culture générale et expression,
- U1 B –Expression et communication en langue vivante
- U3 – Tourisme et Territoire

Les épreuves de rattrapage consisteront en deux interrogations orales portant sur les compétences du domaine général, au choix du candidat. Chacune de ces interrogations sera notée sur 20.

A l'issue des interrogations, les candidats ayant obtenu une moyenne générale au moins égale à 10/20 seront admis, après prise en compte de la meilleure note. Les épreuves orales de rattrapage se dérouleront **le 03 juillet** en fonction des résultats du 1^{er} groupe et de l'origine des candidats.

Le jury de délibération du 2nd groupe se tiendra sous la présidence de Mme Wurster- IA-IPR **le 04 juillet 2024 à 11h00** en présentiel.

H. JURY DE DELIBERATION

Le jury de délibération se réunira **le 27 juin 2024 à 14h00** au Lycée Hôtelier de Marseille.

Les résultats seront publiés sur le site internet de l'académie d'Aix-Marseille.

Aucun résultat ne sera donné par téléphone par les services du Rectorat.

I. RELEVÉS DE NOTES ET DIPLOMES

Les relevés de notes ainsi que les copies des épreuves écrites dématérialisées seront disponibles dans les comptes candidats Cyclades. Les diplômes seront édités au mois d'octobre, ils seront remis aux établissements d'origine du candidat.

Pour les candidats non scolaires, ils seront expédiés à l'adresse postale du candidat.

J. ETATS DE FRAIS DE JURY – Application IMAG'IN

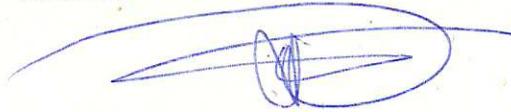
Les missions d'interrogation et de correction sont saisies par internet (application informatique IMAG'IN : système d'Information Mission Affectation par la Gestion des intervenants Examens).

A l'issue des corrections et des interrogations, les examinateurs doivent donc, valider rapidement via l'application IMAG'IN (portail sécurisé) leurs états de frais de jury (rémunération et frais de déplacement) à l'adresse : www.ac-aix-marseille.fr/imagin

Les justificatifs liés aux déplacements (facture hébergement, billets de transport, bons de transport) devront être adressés obligatoirement au Rectorat d'Aix-Marseille DIEC BTS SIO Place Lucien Paye 13621 Aix en Provence à l'attention de François Pizard.

Je vous remercie de votre précieuse contribution au bon déroulement des examens de la présente session.

Pour le recteur et par délégation
La cheffe de bureau des examens supérieurs- Vae



Mélanie NOISEAU

Annexe 1

**Brevet de Technicien Supérieur
TOURISME
Session 2024**

- CALENDRIER DES ÉPREUVES ÉCRITES -

Epreuves	Dates d'interrogation
E1 – Culture générale et expression (4 heures)	15 mai 2024 14h30 – 18h30
E3 – Tourisme et territoires (3 heures)	14 mai 2024 15h00 – 18h00
E5 – Elaboration d'une prestation touristique (4 heures)	16 mai 2024 14h00 – 18h00

Annexe 2

- CALENDRIER DES ÉPREUVES ORALES

Epreuves	Dates d'interrogation	Centres d'interrogation
E2 Communication en langues vivantes étrangères A et B	05 et 06 juin 2024	Lycée Hôtelier de Marseille Lycée Giocante de Casabianca
EF3 Projet de spécialisation EF2 Projet Professionnel	Les 24 et 25 juin Le 06 juin	Lycée Clovis Hugues – Aix-en-Provence Lycée Giocante de Casabianca - Bastia
E6 Gestion de l'information touristique	10 et 11 juin 2024	Lycée Hôtelier de Marseille
E4 Gestion de la relation clientèle touristique	Du 17 au 20 juin 2024	Lycée Hôtelier de Marseille
		Lycée Clovis Hugues – Aix-en-Provence
	Du 03 juin au 05 juin 2024	Lycée Giocante de Casabianca - Bastia

Annexe 3**TABLEAU REPARTITION CENTRE BTS TOURISME – SESSION 2024
EPREUVES ECRITES.**

LPP CLOVIS HUGUES		
LPP CLOVIS HUGUES	AIX EN PROVENCE	37
ESARC ALTERNANCE	AIX EN PROVENCE	28
CCI	DIGNE	3
OF-CFA DELTA-SUP'IPGV	ARLES	12
LP BRISE LAMES	MARTIGUES	12
AIX ENS A DISTANCE ET CNED	AIX EN PROVENCE	5
DIDEROT CAMPUS	AIX EN PROVENCE	4
		102
LYC THEODORE AUBANEL		
LYC THEODORE AUBANEL	AVIGNON CEDEX 9	18
IFC AVIGNON	AVIGNON CEDEX 09	7
ORANGE ENS A DISTANCE ET CNED	ORANGE	1
AVIGNON ENS A DISTANCE ET CNED	AVIGNON	1
		27
LYC HONORE ROMANE	EMBRUN	14
INDIVIDUEL GAP	GAP	1
		15
LYC HOTELIER REGIONAL		
MARSEILLE ENS A DISTANCE ET CNED	MARSEILLE	4
MARSEILLE NON SCOLAIRE		3
LYC CHARLES PEGUY	MARSEILLE	25
LPO LA CADENELLE	MARSEILLE	23
LYC HOTELIER REGIONAL	MARSEILLE CEDEX 08	11
IFC MARSEILLE PRADO	MARSEILLE	7
AUBAGNE ENS DISTANCE ET CNED	AUBAGNE	1
		74
GRETA CORSE SUD	AJACCIO	10
LYC GIOCCANTE	BASTIA	22

EPREUVES ORALES ET PRATIQUES

E4 - GESTION DE LA RELATION CLIENTELE TOURISTIQUE					
MARSEILLE					
33426	1300069	MARSEILLE ENS A DISTANCE ET CNED	MARSEILLE	GRCT	6
33426	1300085	AUBAGNE NON SCOLAIRE		GRCT	1
33426	0131402D	LYC CHARLES PEGUY	MARSEILLE	GRCT	24
33426	0131484T	LP BRISE LAMES	MARTIGUES	GRCT	12
33426	0132828D	LPO LA CADENELLE	MARSEILLE	GRCT	13
33426	0132974M	LYC HOTELIER REGIONAL	MARSEILLE CEDEX 08	GRCT	11
33426	0133810	IFC MARSEILLE PRADO	MARSEILLE	GRCT	7
33426	0134349G	OF-CFA DELTA-SUP'IPGV	ARLES	GRCT	12
					96
LPP CLOVIS HUGUES					
33426	0050004C	LYC HONORE ROMANE	EMBRUN	GRCT	14
33426	0133305X	LPP CLOVIS HUGUES	AIX EN PROVENCE	GRCT	36
33426	013854SR	ESARC ALTERNANCE	AIX EN PROVENCE	GRCT	28
33426	013904SA	AIX ENS A DISTANCE ET CNED	AIX EN PROVENCE	GRCT	5
33426	0840004Y	LYC THEODORE AUBANEL	AVIGNON CEDEX 9	GRCT	18
33426	084907ST	IFC AVIGNON	AVIGNON CEDEX 09	GRCT	7
33426	084925SZ	ALPES CNED	DIGNE GAP	GRCT	2
33426	013854SR	DIDEROT CAMPUS	AIX EN PROVENCE	GRCT	04
33426	0452484Y	CCI DIGNE	DIGNE	GRCT	03
33426	0848595R	ORANGE CNED	ORANGE	GRCT	02
					119
LYCEE GIOCCANTE					
		GRETA CORSE SUD	AJACCIO	GRCT	10
		LYCEE GIOCCANTE	BASTIA	GRCT	22
		CNED	BASTIA	GRCT	2
					34